

personne que nos commettants nous envoient ici et qu'on nous verse une indemnité? Si nous parlions tous aussi souvent que l'honorable député, je crois qu'il faudrait nous diviser en trois équipes et nous relayer de huit heures en huit heures puis siéger trois cent soixante-cinq jours par an.

Je n'ai pas l'intention de rappeler toutes les questions qu'a soulevées l'honorable député mais il en est une que je tiens à mentionner, celle de ce qu'on pourrait appeler les objets prophylactiques que l'on est censé avoir distribué aux militaires canadiens. Je me demande si mon honorable ami a entendu parler de la croisade qui se poursuit dans le monde entier en vue d'enrayer une des pires malédictions du genre humain, celle des maladies vénériennes.

M. **POULIOT**: Je pose la question de privilège et j'invoque le Règlement. Je commencerai par le rappel au Règlement. Hier j'ai abordé cette question mais le ministre de la Défense nationale m'a informé que ce n'était pas le temps d'en parler et qu'il y avait un crédit spécial sur cette question. Si on autorise l'honorable député de Leeds à en parler maintenant, je ne vois pas pourquoi on m'interdirait de poser des questions à l'occasion de l'étude du même crédit, une fois qu'il aura fini de parler. Je vous prie de nous donner une décision sur ce point, monsieur le président, car c'est le motif de mon rappel au Règlement. Je parlerai ensuite de la question de privilège.

M. le **PRÉSIDENT**: Je me vois contraint de réitérer que nous avons accordé un peu de latitude, conformément au désir du comité même, mais je ne puis que supplier les honorables députés de s'en tenir le plus possible au crédit qui fait en ce moment l'objet du débat.

M. **FULFORD**: Je n'ai mentionné le fait qu'en passant.

Il est un autre point que je dois souligner bien qu'il ne m'intéresse guère et n'intéresse pas davantage, je crois, les membres de la Chambre, car je ne doute pas que la grande majorité de ces derniers ont pleine confiance dans le ministre de la Défense nationale. A maintes reprises, l'honorable député de Témiscouata a accusé le ministre de manquer de courage. Une dernière fois, le 24 mai, comme en fait foi le hansard, l'honorable député de Témiscouata a dit:

J'ai dit que le ministre de la Défense nationale n'a pas eu le courage de dire carrément au peuple canadien: "Êtes-vous pour ou contre la conscription, Oui ou non?"

Permettez-moi de dire, monsieur le président, que quiconque a été blessé et décoré

trois fois durant la dernière guerre, quiconque a secouru des camarades sous le feu et était l'idole de ses subalternes ne manque pas de courage.

M. **BLAIR**: Nous sommes à discuter la solde et les allocations. Je me réjouis des paroles de l'honorable préopinant. Il m'a épargné beaucoup de peine, car il a traité de sujets qui me causent de l'inquiétude. Peut-être me serais-je prononcé avec plus de feu, en langage peu parlementaire; c'est pourquoi j'approuve hautement ses remarques. Je regrette infiniment que le ministre doive siéger ici jour après jour et subir ces attaques continuelles, quand il pourrait être au travail dans son bureau. Je comprends que le ministre doit être fatigué. Toutefois, nous le tenons ici. Je me demande si, quand le débat prendra fin, il ne devrait pas se retirer et laisser la tâche à son adjoint afin de vaquer à ses occupations. Si nous voulons retarder notre effort de guerre, nous pouvons le faire d'une façon indirecte en retenant le ministre ici au lieu de lui permettre de remplir ses devoirs comme ministre de la Défense nationale.

J'ignore le moyen à prendre, mais, si la Chambre pouvait se procurer un bâillon, ou autre chose de ce genre, nous arriverions à quelque chose. A mon avis, ces discours contre le ministre de la Défense nationale, et les questions qu'on lui pose, devraient autant que possible, être éliminés. Et tous les ennuis ne viennent pas de Québec,—bien que la plus forte partie émane de cette province. Nous avons entendu la voix de Toronto, il y a un instant. Je souhaite que l'on dise quelques mots à nos amis de Toronto et qu'on les prie de garder le silence. Ils créent vraiment des ennuis. Ils embarrassent le ministre, retardent les travaux du comité et profitent des débats pour se mettre en évidence.

M. **MacNICOL**: Que fait l'honorable député en ce moment?

M. **BLAIR**: Nous avons le droit d'unir nos efforts et d'avertir nos amis. J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour tous les membres de cette Chambre. Je respecte ceux que j'ai critiqués. Mais j'ajouterai qu'ils fatiguent le comité. Ce dernier n'est pas le premier tribunal du pays; le premier tribunal est le peuple. Et, dans le pays, l'indignation se soulève contre certains Canadiens français et contre certains citoyens de Toronto...

M. **MacNICOL**: Surtout de Wellington-nord.

M. **BLAIR**: ...parce qu'ils retardent les travaux de la Chambre. Toutes les accusations portées contre le ministre de la Défense nationale n'ont pas leur raison d'être. Je l'ai